

le 24 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDEEES 1107 Subvention (6.000 euros) à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult ;

Vu le conseil du 18ème arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association L'atelier de Maurice Arnoult (Dossier 2014_06590, n° SIMPA : 37001), domiciliée, 8 bis, rue des Gardes à Paris 18e, au titre de contribution de la Ville de Paris à la réalisation de son programme d'activités en 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574, (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2014.